

## **Débat + réponses aux questions et interpellations crise du coronavirus-covid 19.**

**M. Hayette** précise qu'il y a deux mois, personne n'aurait pu prévoir un confinement aussi long. La principale inquiétude face à l'irruption de cette nouvelle maladie réside dans l'incertitude quant à sa gravité pour les patients atteints, quant à l'élaboration de traitements et vaccins, quant à ses conséquences sociales et économiques.

M. Hayette rend hommage à l'engagement du Collège durant cette longue période et plus particulièrement à M. le Bourgmestre et à MM. les Echevins Hublet et Lambert-Limbosch pour leur écoute et leur disponibilité.

Néanmoins, tout n'a pas été parfait. Il eût sans doute été possible d'éviter une certaine cacophonie, si la commune s'était montrée plus dynamique et prévoyante, notamment pour la fourniture des masques.

M. Hayette regrette que les élus locaux n'aient pas été davantage consultés durant cette crise.

Les conséquences de cette crise dans les homes auraient peut-être été moins catastrophiques si le Collège n'avait pas suivi aveuglément les directives du Conseil national de sécurité. C'est un point sur lequel il faudra revenir, étant donné que la commune compte un très grand nombre de homes pour personnes âgées.

De nombreuses mesures devront être prises en faveur des personnes les plus défavorisées.

Cette crise a montré l'intérêt du choix du vélo comme mode de transport alternatif. Le groupe socialiste s'associe aux revendications du GRACQ (Groupe de recherche et d'action des cyclistes quotidiens) en faveur du vélo.

Sur le plan scolaire, il faudra aider les élèves confrontés à des difficultés d'apprentissage.

Cette crise requiert aussi une révision des priorités budgétaires de la commune, voire de la Déclaration de politique générale (DPC).

**M. De Bock** a appris ce matin que la distribution des masques serait effectuée dans un délai compris entre une et trois semaines. Pourquoi faut-il un temps aussi long pour mener une telle opération ? Ne serait-il pas possible d'effectuer cette distribution plus rapidement en sollicitant l'aide du personnel communal voire des conseillers communaux eux-mêmes ?

L'opération « musique pour tous » accomplie dans un camion-radio semble être une initiative personnelle de M. le Bourgmestre, en vertu des pouvoirs de police qui lui sont réservés. Certains membres du Collège s'en sont-ils dissociés ?

Selon M. De Bock, cette initiative est non seulement inopportune mais aussi illégale, et ce d'autant plus qu'on peut difficilement attendre le respect du confinement de la part des citoyens si les pouvoirs publics eux-mêmes ne respectent pas les dispositions des arrêtés royaux de pouvoirs spéciaux.

**M. Desmet** remercie l'ensemble du Collège pour sa gestion de la crise, et plus particulièrement M. le Bourgmestre, qui n'a pas été économe de son temps, a fait preuve d'une mobilisation peu commune et a innové à plus d'un titre dans son mode de communication.

Le pouvoir communal a pu dans une large mesure compenser les carences observées à l'échelon fédéral, qui sont dues à la complexité du système institutionnel.

**Mme Fremault** remercie le Collège et l'ensemble des services communaux pour la qualité des informations transmises.

Elle salue particulièrement l'attribution de 5 logements de l'AISSU aux victimes de violences conjugales ainsi que la mobilisation courageuse des agents communaux qui ont participé à la distribution des masques.

Les courriers adressés aux aînés ont permis de pallier l'absence de distribution du Wolvendael.

Comment les crèches et préguardiennats pourront être remis en état de marche ?

Des masques ont-ils pu être fournis aux institutions accueillant des personnes handicapées ? Mme Fremault signale à cet égard qu'il y aurait eu un nombre important de contaminations dans l'établissement « Les Cailloux », sis avenue Winston Churchill.

Le Collège pourrait-il dresser un état des lieux des problèmes causés par l'absence d'enquêtes publiques et de commissions de concertation pour l'aménagement du territoire ?

Quelles conclusions peut-on tirer pour la politique de la mobilité, dans la perspective du courrier du GRACQ ?

Comment le home du CPAS a-t-il vécu cette crise sanitaire ?

Les banques alimentaires ont dû faire face à un manque d'effectifs, vu que leurs collaborateurs bénévoles, souvent âgés, sont restés confinés chez eux. Le CPAS a-t-il pu intervenir dans la distribution de colis alimentaires ?

De nombreux commerces ont souffert. Ceux qui ont résisté se sont en général investis dans la création de sites internet afin de poursuivre leur activité en ligne.

Mme Fremault a relayé à l'échelon régional la proposition visant à accorder une dotation spécifique à l'ensemble des communes touchées par le covid.

**Mme Culer** remercie le Collège pour les informations fournies aux conseillers communaux, notamment via des e-mails quasi quotidiens.

Elle se réjouit du maintien d'une vie démocratique grâce à l'organisation de séances du Conseil communal en visioconférence, dont la pratique est loin d'être en usage dans toutes les communes.

La population elle-même a pu dialoguer avec l'autorité communale dans le cadre de « facebook live », qui, chaque fois, ont réuni plus de 200 personnes.

Tout comme M. Cools, Mme Culer estime que la gestion de cette crise doit être menée en faisant abstraction des clivages politiques.

De nombreux citoyens ont signalé à Mme Culer qu'ils sont satisfaits de la manière dont la crise a été gérée à Uccle. Les accès de mauvaise humeur déversés sur les réseaux sociaux sont loin de refléter l'opinion générale.

Pour ce qui concerne l'affaire du « camion radio », les citoyens qui ont eu la chance de le voir passer ont été très heureux de cette bouffée d'oxygène. Les quelques plaintes émanent de gens qui n'ont rien vu ou entendu.

**M. le Bourgmestre** remercie l'administration communale, qui a continué à accomplir sa mission de service public dans ce contexte périlleux.

Une des grandes difficultés de la crise actuelle réside dans le fait que les mandataires politiques, qui normalement sont censés apporter des réponses aux inquiétudes légitimes de la population, ont été souvent démunis et contraints d'avouer leur ignorance. Mais cet aveu d'impuissance est dû au fait que les décisions politiques s'appuient sur les avis, parfois contradictoires, d'experts scientifiques qui, eux-mêmes, reconnaissent ne pas savoir comment la pandémie allait évoluer.

Néanmoins, l'autorité communale a été mobilisée en permanence pour informer la population et M. le Bourgmestre souhaite que ce travail soit respecté, qu'on l'apprécie ou non.

Parmi les 1.137 personnes décédées jusqu'à présent du covid sur le territoire de la Région bruxelloise, il y a 49 Ucclois.

Environ 760 procès-verbaux (procès-verbaux judiciaires et sanctions administratives) ont été dressés pour infraction aux mesures de confinement sur le territoire ucclois.

Pour les forces de police, c'est probablement le processus de déconfinement qui va poser le plus de difficultés, dans la mesure où certains citoyens, ayant la volonté bien compréhensible de vouloir sortir davantage, vont peut-être commettre des imprudences. De plus, certains malfaiteurs vont sans doute tenter de commettre des cambriolages, qui n'étaient guère possibles lorsque les gens étaient confinés à leur domicile. Et le port généralisé du masque va rendre plus ardue encore la tâche des services de police.

Chaque déclaration publique du Conseil national de sécurité était suivie par une réunion du Conseil régional de sécurité (CORES), qui s'efforçait de transposer à l'échelon régional les mesures prises par le gouvernement fédéral, en veillant à tenir compte des réalités du terrain. Dans le cadre de cette instance, les bourgmestres ont eu la possibilité de faire part de leurs suggestions, notamment en matière de commerce et de gestion des espaces verts.

Certains ont estimé qu'il fallait fermer les espaces verts. M. le Bourgmestre était partisan du maintien de leur ouverture, notamment pour les citoyens vivant dans des logements exigus privés de jardin. Il ne faut pas non plus perdre de vue à cet égard le problème des violences intrafamiliales dont certaines femmes sont victimes. En outre, en cas de fermeture des parcs, la police aurait dû probablement intervenir pour mettre fin à des réunions clandestines dans des espaces verts privés. Le CORES a heureusement opté pour le maintien de l'accès aux parcs et jardins publics.

M. le Bourgmestre partage certaines des positions défendues par M. Van de Cauter. Cependant, quoi qu'on puisse penser de la structure institutionnelle actuelle de la Belgique, il faut bien s'accommoder du système tel qu'il est. D'ailleurs, les Etats dont l'organisation est différente ne s'en sortent guère mieux.

La complexité de l'architecture institutionnelle n'est peut-être pas étrangère aux déboires observés dans « la saga des masques » mais M. le Bourgmestre se refuse à jeter la pierre sur le gouvernement fédéral, la Région, ou qui que ce soit.

Néanmoins, M. le Bourgmestre est convaincu que des leçons devront être tirées de cette crise pour l'organisation future du pays. Il signale à cet égard que certains de ses collègues bourgmestres sortaient des réunions du Conseil régional de sécurité en étant chaque fois plus partisans de la fusion des communes.

M. le Bourgmestre ne pousserait sans doute pas le raisonnement jusque là mais est néanmoins persuadé qu'il faudra renforcer la solidarité entre les communes. Et de toute façon, il est tout à fait incongru que l'on ne soit pas parvenu à adopter une démarche homogène à l'échelle de la Région sur le problème des masques.

Quoi qu'il en soit, M. le Bourgmestre ne prendra jamais la décision d'imposer le port du masque, tout d'abord parce que le cadre institutionnel ne le lui permet pas, ensuite parce que cette décision impliquerait la fourniture d'un nombre beaucoup plus considérable de masques, qui excède largement les capacités de l'administration communale, enfin parce que les services de police, déjà débordés, devraient contrôler ce port du masque, et le cas échéant dresser des procès-verbaux, non seulement dans les commerces et transports en commun mais sur n'importe quel point de l'espace public.

Dans la gestion de cette crise, l'exercice du « ministère de la parole » par des incantations purement gratuites est contre-productif. Certains mandataires politiques vont d'ailleurs sans doute regretter dans un proche avenir les déclarations incantatoires et les promesses inconsidérées qu'ils ne seront pas en mesure de tenir.

Pour ce qui concerne l'affaire du camion, M. le Bourgmestre assume totalement sa position. Celle-ci relève de sa compétence et n'a pas été évoquée au Collège, qui a bien d'autres chats à fouetter.

Avant de prendre sa décision, M. le Bourgmestre a sollicité l'avis de police, qui a été tout à fait favorable.

Il n'y a jamais eu le moindre attroupement, vu que seulement quelques personnes se sont trouvées parfois derrière ce camion, à une distance bien supérieure au 1,5 m réglementaire.

M. le Bourgmestre a constaté que cette manifestation a donné de la joie à de nombreux citoyens contraints de demeurer confinés chez eux, notamment les résidents de homes et maisons de repos et de soins devant lesquels le camion s'est arrêté. En réalité, les regrets émanent de personnes déçues de ne pas avoir vu le camion passer dans leur rue.

M. le Bourgmestre trouve quelque peu déplacée la comparaison que Mme Lederman-Bucquet s'est permise de faire avec la victoire de l'extrême-droite en France le 21 avril 2002.

En matière de communication, le Collège a tenu à fournir des données concrètes aux citoyens qui sollicitaient son aide, car il n'est pas évident de s'y retrouver dans la masse surabondante d'informations véhiculées par les médias traditionnels.

Le Collège a aussi veillé à ce que les conseillers communaux puissent continuer à exercer leur mandat dans le respect de la démocratie locale. Uccle est certainement une commune exemplaire de ce point de vue.

M. le Bourgmestre insiste aussi sur le fait que le temps dont disposent les mandataires politiques pour gérer au mieux cette crise est limité. Cela signifie que toutes les suggestions évoquées ne pourront être concrétisées, même si elles sont très intéressantes.

M. le Bourgmestre remercie enfin les autres membres du Collège ainsi que M. le Président du CPAS, car c'est face à l'épreuve qu'on voit la solidité d'une équipe.

**M. l'Echevin Wyngaard** remercie M. le Bourgmestre, qui n'a pas hésité à sacrifier des heures de sommeil pour accomplir sa mission auprès de la population.

Pour ce qui concerne les sports, les engins en libre service sont interdits d'accès et la piscine est fermée jusqu'à nouvel ordre. Il n'y aura probablement pas d'édition des 10 km d'Uccle cette année.

En matière d'espace public et de mobilité, le Collège tient avant tout à garantir le respect de la distanciation physique, dans la perspective d'un retour progressif à la normale et donc d'une circulation plus dense dans les semaines à venir, en veillant à promouvoir les modes de transport alternatifs à l'automobile.

Les sentiers qui ont été fermés en raison de leur étroitesse seront à nouveau accessibles, grâce à l'aménagement d'une sorte de sens interdit.

Des places de stationnement dotées de barrières Nadar seront installées au abords des écoles.

Le service de la Voirie réfléchit avec la police à l'aménagement de zones 20 (zones de rencontre) et de rues cyclables.

La Région ayant suspendu les contrôles de stationnement, le parking est actuellement gratuit sur le territoire régional. Le retour à la situation normale est prévu pour le 11 mai.

Plusieurs idées émises par le GRACQ ont été intégrées dans les dispositions envisagées pour les marquages routiers.

**Mme l'Echevine De Brouwer** répond que les horaires d'accès des parcs communaux ont été adaptés pour respecter la distanciation sociale : jusqu'au 30 juin, ils seront ouverts selon l'horaire d'hiver.

Le Collège a tenu à mener en ce domaine une politique qui soit cohérente avec la Région (Bruxelles-Environnement) et les autres communes.

Vu que les agents du service réduisent les déplacements au maximum, les dossiers relatifs aux permis d'abattage ne sont pas traités, à l'exception des cas d'urgence. Certains sentiers ont été fermés dans les espaces verts pour les mêmes raisons.

Les demandes de permis d'environnement seront traitées après le déconfinement.

Plusieurs événements ont été annulés ou le seront si des solutions alternatives ne peuvent être envisagées (Journée de l'eau, Uccle en fleurs, petits déjeuners équitables).

En matière de bien-être animal, le Collège a signalé que les animaux domestiques ne sont pas des vecteurs du virus. La commune collabore avec une association qui offre un service de « familles d'accueil » pour les animaux domestiques de citoyens en difficulté (SDF, personnes hospitalisées).

Le service de l'Égalité des chances a assuré la diffusion la plus large possible des numéros d'urgence pour les personnes victimes de violences conjugales et intrafamiliales, notamment les personnes LGBTQIA+, confrontées à des difficultés particulières en raison du confinement.

**M. l'Echevin Biermann** signale que le service de l'Urbanisme fonctionne pour une large part en télétravail.

Par arrêté du gouvernement régional, toutes les mesures de publicité, enquêtes publiques et commissions de concertation ont été suspendues. Des discussions ont lieu avec la Région pour décider de la reprise éventuelle.

Toutes les matières liées au logement sont traitées en concertation avec les autres acteurs du logement public.

La gestion des loyers est traitée au cas par cas. Les habitants censés quitter leur logement ont été autorisés à y demeurer, pour ne pas les mettre en difficulté. Les locataires de logements relevant de la commune ont été exonérés de deux mois de loyer.

Lorsqu'au début de la crise, aucune information n'était disponible quant à une éventuelle distribution de masques par un quelconque acteur institutionnel, le Collège a reçu beaucoup de propositions spontanées issues d'initiatives diverses et a décidé d'acquiescer des masques pour le personnel de la commune, des ASBL communales, des écoles et du CPAS ainsi que pour toute la population à partir de 12 ans (2 masques par personne pour le personnel de l'administration, 1 masque avec filtre par personne pour la population). Un lot de masques a également été prévu pour tous les enfants de 6ème primaire des écoles communales.

Vu qu'il n'y avait pas encore d'informations disponibles de la part d'un organisme belge officiel quant aux critères de qualité des masques, le Collège s'est appuyé sur les recommandations d'un organisme français et a opté pour des masques avec filtre non cousu, afin de pouvoir les remplacer par les filtres qui seraient fournis par le gouvernement fédéral.

Pour gagner du temps, le Collège a opté pour un système de distribution mixte, en collaboration avec Bpost, les agents communaux se chargeant de la distribution des masques dans les maisons unifamiliales alors que les agents des postes ont assumé cette mission pour les immeubles à logements multiples.

Le délai constaté pour la livraison n'est pas dû à des problèmes de livraison en tant que tels mais au retard dans la production des masques, suite auquel l'approvisionnement de la commune sera étalé dans le temps.

Par prudence, le Collège a effectué des commandes auprès de plusieurs fournisseurs.

Le stock de masques chirurgicaux a été augmenté afin d'assurer la protection du personnel communal actif sur le terrain.

La commune a joué un rôle très actif dans une chaîne coordonnée via Iriscare pour délivrer du matériel destiné aux maisons de repos et aux centres de santé mentale. À ce jour, environ 40 sites sont desservis sur le territoire communal.

De même, un système de monitoring coordonné a été mis en place dans ce cadre pour, dans ces circonstances tragiques, permettre l'accueil des dépouilles des personnes décédées dans les morgues.

**Mme l'Echevin Gol-Lescot** répond que la dispense de service a été accordée aux ouvriers du service de la Propreté âgés de plus de 60 ans ainsi qu'à ceux qui souffrent de problèmes de santé ou dont un membre de la famille serait plus fragile face au covid. Le travail a été organisé par système de deux équipes à horaires distincts, de manière à garantir la distanciation sociale.

Les balayeurs de rue ont tous un masque à leur disposition.

Pour ce qui concerne l'enseignement, les cours ont été suspendus depuis la mi-mars. Aussitôt, des garderies ont été organisées dans toutes les écoles.

Vu que peu d'enfants étaient présents (une quinzaine au total), le service a décidé le 26 mars de regrouper toutes les garderies à l'école du Val Fleuri, où chaque école a assuré la permanence par roulement.

Vingt-deux enfants ont été accueillis à l'école du Val Fleuri durant les vacances de Pâques.

La Fédération Wallonie-Bruxelles a invité les instituteurs disponibles à apporter une aide bénévole aux assistants de garderie durant les vacances de Pâques. Plus de 60 ont répondu à l'appel.

Vu qu'il faut s'attendre à une plus grande présence d'enfants dans la perspective du déconfinement, les classes seront à nouveau décentralisées à partir de lundi prochain.

Le retour des enfants est préparé conformément aux mesures de sécurité énoncées dans la circulaire ad hoc. Des circuits ont été aménagés dans les écoles, de manière à éviter que les parents ne se croisent.

La plupart des directions d'école estiment qu'entre 80 et 100 % des élèves de 6ème primaire reprendront le chemin de l'école le 18 mai prochain.

Le Collège a eu raison de supprimer les classes de dépaysement, vu que le Conseil national de sécurité a décidé leur suppression a posteriori.

Pour Mme l'Echevin Gol-Lescot, le maintien du continuum pédagogique est capital. Celui-ci a pu être assuré par une coordinatrice pédagogique, recrutée récemment, qui a mis en place l'infrastructure informatique pour l'enseignement à distance. Pour les enfants ne disposant pas d'un ordinateur à la maison, il était possible d'avoir sur papier dans les écoles les données transmises sur support numérique.

Selon les directions, le suivi des enfants a pu être mené de manière efficace, nonobstant quelques difficultés aux écoles du Merlo et du Homborch. Toutefois, les enseignants de ces établissements n'ont pas ménagé leur peine pour aider les élèves, en passant de nombreuses heures au téléphone voire en se rendant à leur domicile.

Vu que le contexte du confinement pouvait s'avérer anxiogène pour les enfants, l'encadrement pédagogique a été effectué dans un esprit ludique et détendu.

Les conseils de classe décideront de l'octroi du CEB pour les élèves qui achèvent l'école primaire.

Le Conseil national de sécurité a opté pour une réouverture plus tardive des classes maternelles, mais des enfants des sections maternelles sont déjà présents dans les garderies des écoles.

**Mme l'Echevine Ledan** précise que, depuis la mi-mars, de nombreux événements culturels organisés ou soutenus par la commune ont été reportés ou supprimés.

Les services communaux ont contacté l'ensemble des opérateurs culturels afin de connaître leurs difficultés.

Néanmoins, trois nouveaux projets ont été lancés dans le contexte de la crise du coronavirus : Coronavida, consacré à la production de textes diffusés sur un site, « Un dessin pour toi », destiné aux homes, et « L'Art aux fenêtres », visant à égayer les rues par l'exposition d'œuvres d'art.

Les bibliothèques ont été fermées. Cependant, le prêt des livres y a été prolongé pour toute la durée du confinement, sans pénalités de retard. De plus, les bibliothécaires pallient cette fermeture par une activité intense sur les réseaux sociaux.

Dès la semaine prochaine, un dispositif de « take away » va être mis en place dans les bibliothèques, afin d'éviter une trop forte concentration d'utilisateurs.

Le service étudie les mesures à prendre pour la réouverture des bibliothèques, prévue en juin : horaires distincts, boîtes de retour pour éviter la manipulation des livres, etc.

Les boîtes à livres ont été fermées mais sont surveillées car certains citoyens continuent à y déposer des livres en dépit des consignes.

Les activités des deux ASBL culturelles, la Ferme Rose et le CCU, sont interrompues jusqu'à la fin du mois de juin. Elles devraient reprendre en été pour la Ferme Rose et en septembre pour le Centre culturel. Le personnel de ces ASBL a dû être mis en chômage technique.

La diffusion du Wolvendael sur support papier devrait reprendre en juin, après avoir été effectuée sur support numérique en avril et mai.

En matière de participation citoyenne, le Collège a accordé une grande attention à la communication auprès des élus (conseils communaux virtuels) et de la population (facebook live du bourgmestre).

Le Collège souhaite que la crise sanitaire soit prise en compte lors des états généraux de la participation citoyenne, qui auront lieu prochainement.

Les projets relatifs à la solidarité internationale sont également à l'arrêt. Néanmoins, MM. Les Echevins Hublet et Lambert-Limbosch, ont veillé à pourvoir les mineurs réfugiés du centre « Mena » (centre pour mineurs non-accompagnés) respectivement de masques et de tablettes.

**Mme l'Echevin Delwart** signale en matière de finances qu'un monitoring des dépenses complémentaires est effectué par le service de la Recette et sera discuté dans le cadre des modifications budgétaires du mois de juin.

Il faudra aussi monitorer les pertes de recettes dues à l'exonération de toute une série de taxes par le Collège. Les services étudient actuellement l'éventualité d'une exonération de taxes pour un troisième mois, évoquée lors de la réunion avec les chefs de groupe.

Pour ce qui concerne l'économie, le Collège est en contact avec l'ensemble des associations de commerçants, avec lesquelles il a eu une réunion virtuelle afin de dresser l'état des lieux de la situation.

Indépendamment d'un éventuel soutien financier, le Collège a prévu une aide administrative pour les petites structures, établie dans le cadre d'un marché qui pourra être poursuivi lors de la période de relance.

Le Collège n'a pas opté pour l'instauration d'une prime communale supplémentaire car il préfère mettre en place un système de chèques-commerce locaux, qui suscite davantage l'adhésion des commerçants qu'une forme de subsidiation.

Afin d'être aux côtés des commerçants lors de la reprise, le Collège leur a proposé de procéder à un achat groupé du matériel nécessaire à la réouverture (gel hydroalcoolique, gants, plexiglass). L'aménagement des artères commerciales et l'organisation du commerce en ligne feront également l'objet de discussions.

L'opérateur régional Hub met d'ailleurs en place un certain nombre de séminaires en ligne consacrés à la pratique de l'e-commerce.

Mme l'Echevin Delwart souligne l'admirable travail accompli par l'administration pour faire face à cette situation inédite, notamment dans le cadre du télétravail mis en œuvre par le service des Nouvelles Technologies.

**M. l'Echevin Lambert-Limbosch** précise que les assistants sociaux du service de l'Action sociale constituent les points d'entrée de l'administration pour les citoyens inquiets de la situation causée par la crise sanitaire et qu'ils ont pu notamment rassurer la population quant à l'opération logistique pour la distribution des masques.

Le service de l'Action sociale a aussi veillé à maintenir voire à développer davantage la fourniture des repas destinés aux seniors. Sur ce point, l'administration a pu compter sur l'engagement et la fidélité du fournisseur. Vu qu'il y a eu un bon tiers de commandes en plus, cette crise va peut-être permettre de fidéliser un nouveau public.

M. l'Echevin Lambert-Limbosch souligne le travail des éducateurs de rue, notamment dans l'accompagnement des sans-abris.

Des contacts ont été établis avec la commune de Forest, qui a réquisitionné un hôtel. Grâce à ces contacts, des places sont disponibles pour des SDF uclois dans l'hôtel réquisitionné par l'administration communale de Forest, à condition qu'on puisse convaincre ces personnes de quitter la rue.

Quoi qu'il en soit, le dispositif mis en place par la Fondation Prince Laurent pour l'accueil des sans-abris accompagnés d'un chien a démontré plus que jamais son utilité.

Le service de l'Emploi et la Maison de l'Emploi ont dû interrompre leurs activités mais réfléchissent aux problèmes futurs car de nombreuses personnes vont perdre leur emploi. Actiris a d'ailleurs du mal à appréhender l'état du marché de l'emploi après la crise sanitaire.

Le trajet Emploi programmé pour l'automne prochain pourra sans doute être maintenu mais il convient de réfléchir encore à son format et son contenu.

Les activités destinées aux seniors ont été annulées avant même les décisions du Conseil national de sécurité car elles pouvaient favoriser la transmission du covid chez les personnes âgées. Il n'est pas encore possible de déterminer quand les activités du SUTA pourront reprendre.

Le service a été en contact régulier avec les maisons de repos dans le cadre de diverses initiatives, telles que la distribution de smartphones reconditionnés par une start-up.

Le service informatique est parvenu à équiper rapidement le personnel communal pour qu'il puisse télétravailler.

**M. l'Echevin Hublet** signale que l'accueil des enfants dans les crèches pourra avoir lieu le 11 mai. Selon le ministre compétent, cette réouverture doit être opérée de manière progressive.

Les parents devront prévenir s'ils souhaitent déposer leur enfant dans l'une des crèches, de manière à ce que celles-ci puissent réaménager leur espace intérieur conformément aux consignes de sécurité.

Le personnel des crèches portera un masque en permanence. Selon les spécialistes, les parents n'ont aucune raison de s'inquiéter.

Les personnes handicapées éprouvent aussi un sentiment d'inquiétude mais parviennent souvent à bien s'organiser.

Des masques ont été fournis au centre « Mena » ainsi qu'au centre « Les Cailloux », dont les résidents ont été d'autant plus touchés qu'un de leurs animateurs est décédé. M. l'Echevin Hublet est d'ailleurs parvenu à fournir des visières à ces derniers, vu que, pour des personnes handicapées, l'impossibilité d'appréhender les expressions faciales suscite des difficultés.

En outre, l'IRSA va recevoir 250 masques chirurgicaux.

À l'avenir, il faudra tenir compte du fait que le coronavirus frappe particulièrement les personnes fragilisées par des maladies modernes liées à une mauvaise hygiène alimentaire et au stress, telles que l'obésité, l'hypertension, le diabète, le tabagisme.

La politique à l'égard des aînés, principales victimes de cette maladie, devra aussi être revue.

Mais cette crise a aussi révélé des trésors d'humanité et de solidarité, notamment dans le cœur de ceux qui soignent, transportent, nourrissent, réchauffent.

Pour ce qui concerne le port du masque, le Collège, refusant toute improvisation, s'est appuyé sur les avis du corps médical de 1ère ligne, qu'il a amplement consulté, ainsi que sur l'Académie royale de médecine, qui a recommandé de porter préventivement un masque en tissu lorsque la distance de 1,50 m ne peut être respectée. À cet égard, le Collège va procéder à la correction du texte préconisée par M. Cools.

Sans stratégie commune et esprit de concorde, il n'y aura pas de victoire contre ce virus.

Pour permettre au corps médical d'attester la présence de la maladie lorsqu'elle est suspectée, trois actions doivent être menées : la protection, le diagnostic et le traçage.

**M. le Président du CPAS** signale que la crise sanitaire et l'incendie survenu dans un home n'ont pas vraiment affecté les services du CPAS, qui ne sont pas débordés et fonctionnent normalement.

Les banques alimentaires continuent à accomplir leur mission, et ont bénéficié du soutien de divers organismes, dont Actiris.

M. le Président du CPAS se réjouit de constater qu'il n'y a pas encore eu de décès dû au covid dans les deux homes relevant de son institution.

L'excellente collaboration entre le CPAS et la commune s'est notamment traduite par des achats groupés pour des masques.

La structure complexe de l'Etat ne constitue donc pas nécessairement une entrave au bon fonctionnement des institutions.

**M. l'Echevin Biermann** précise un point en urgence relatif à la commande de masques pour la population et le personnel communal.

Dans un premier temps, le Collège a réapprovisionné ses stocks de masques en prévoyant 1.100 masques par semaine, en considérant qu'en période de confinement, les contacts avec la population ou entre agents sont relativement réduits.

L'ensemble des propositions a fait l'objet d'un examen sur base de critères de qualité, notamment sur le fait que les masques étaient fournis avec des filtres amovibles.

L'administration communale a reçu une vingtaine de propositions.

Initialement, le Collège a décidé d'attribuer un marché de 25.000 masques à la société « De Facto », qui proposait un tarif de 2,22 €, ramené ensuite à 2,20 €.

Une autre société proposait des masques au tarif de 2,58 €.

La commune a également réceptionné une proposition au tarif de 2,25 €, avec des délais de livraison de 30 à 40 jours.

Les deux sociétés qui avaient été sélectionnées ont annoncé que les délais seraient quelque peu prolongés.

Dès lors, le Collège a recontacté deux autres sociétés figurant dans la liste et proposant des masques dont les caractéristiques semblaient fiables. Cependant, celles-ci ont dû admettre que leur chaîne de production n'était pas en mesure de respecter les délais initialement prévus.

Finalement, le Collège a décidé de passer commande auprès de ces deux entreprises.

Il y a un 3ème tarif de 3,20 € parce qu'une partie de la production, en l'occurrence les 25.000 premiers masques que la commune va recevoir, sont fabriqués par un atelier situé sur le territoire de la Région bruxelloise.

Il y a donc trois sources de production, avec trois délais de livraison différents.

Le Collège considère qu'il a opté pour la solution la plus équilibrée.

De surcroît, les masques retenus sont conformes aux recommandations émises hier par le gouvernement fédéral.

**M. De Bock** demande si une procédure de contrôle de qualité est prévue.

**M. l'Echevin Biermann** répond que pour les masques « Community », c.à.d. les masques de fabrication industrielle, il n'y a pas de réglementation. Il y a seulement des recommandations pour les masques de ce type.

Il n'y a pas non plus d'organisme de certification pour ces masques.

Néanmoins, il serait possible de vérifier la conformité de ces masques avec les recommandations émises par le gouvernement fédéral.

À ce stade, aucun des fournisseurs contactés par la commune ne dispose de ces certifications.

On pourrait décider de soumettre les masques fournis à une procédure de certification. Mais ceci entraînerait des délais complémentaires

Cependant, à partir du moment où on dispose d'une description très précise des matériaux utilisés pour la fabrication des masques, la vérification peut être effectuée en comparant le tissu du masque avec un patron, en testant la résistance des élastiques, etc.

De plus, la mise en œuvre d'un processus officiel de certification retarderait encore la livraison des masques à la population.

**M. Cools** estime que l'autorisation donnée par M. le Bourgmestre au camion de Radio-Contact n'était pas conforme aux arrêtés en vigueur et contredit sa volonté affichée de suivre les indications du Conseil national et du Conseil régional de sécurité.

En matière de logement, il considère qu'il serait opportun d'étudier l'opportunité d'instaurer une prime communale qui compléterait la prime régionale au logement.

M. Cools s'inquiète un peu d'apprendre de la part de M. Cornelis qu'il n'y aurait pas de demande accrue en matière d'aide sociale. Les bénéficiaires potentiels des aides octroyées par le CPAS sont-ils correctement informés ?

M. Cools souhaite que les enregistrements des séances du Conseil soient disponibles sur le site internet de la commune.

La séance du mois de mai du Conseil communal pourra-t-elle avoir lieu selon le mode habituel ?

M. Cools regrette que les mesures avancées par M. l'Echevin Wyngaard en matière de circulation et de mobilité, notamment sur base des suggestions du GRACQ, n'aient pas été débattues et décidées au Conseil communal. Il est normal que dans une situation de crise, des décisions soient prises en urgence. Néanmoins, chaque fois que c'est possible, il convient de revenir au Conseil communal.

**M. le Bourgmestre** répond qu'il n'a jamais été dans ses intentions de court-circuiter le Conseil communal. La situation de crise a exigé des décisions rapides.

Cependant, toutes les suggestions de M. Cools seront examinées soigneusement.

Les propositions du GRACQ peuvent être pertinentes ou discutables selon le cas. Mais de toute façon, c'est au Collège et au Conseil qu'il incombe de définir la politique communale et non à cet organisme.

M. le Bourgmestre n'est pas encore en mesure de fournir des réponses précises quant aux conditions de la prochaine séance du Conseil communal.

M. le Bourgmestre est aussi partisan d'un usage prudent des pouvoirs spéciaux dans le respect des règles démocratiques.

**M. l'Echevin Wyngaard** confirme que le Collège entend faire un usage prudent et sage des pouvoirs spéciaux.

Il précise par ailleurs que les commerçants d'Uccle-Centre ne souhaitent pas qu'on postpose le chantier de la chaussée d'Alseberg. Ils désirent avant tout que ces travaux soient achevés le plus rapidement possible.

**M. Desmet** considère qu'il est impossible d'appliquer dans toutes les écoles les injonctions émises par la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour des raisons purement pratiques.

Il remarque que les organisations syndicales tiennent à faire un examen vigilant des conditions de la rentrée scolaire.

Les craintes émises par certains parents face au retour éventuel de leurs enfants à l'école n'est-il pas dû à un manque d'information ?

M. Desmet déplore que les comportements inciviques tels que les dépôts clandestins sont loin de décroître. Vu qu'ils sont peut-être dus à une incompréhension des textes mentionnés, ne faudrait-il pas mettre des pictogrammes sur les informations placardées ?

Il souligne aussi que les séances virtuelles du Conseil communal présentent l'inconvénient de rendre impossibles des réunions publiques.

**Mme l'Echevin Gol-Lescot** confirme l'augmentation des dépôts clandestins. Toutefois, celle-ci n'atteint pas des proportions considérables.

Le comportement le plus incivique observé pour l'instant est celui des gens qui jettent leurs masques ou leurs gants en plastique en montant dans leur voiture.

Mme l'Echevin Gol-Lescot précise que, pour des raisons de sécurité, les agents constatateurs ne sont pas autorisés à fouiller les poubelles. Et dans le contexte actuel, il n'est pas évident pour ces agents communaux de réclamer la carte d'identité de contrevenants pour les verbaliser tout en respectant la distance réglementaire de 1,50 mètre.

Pour ce qui relève de l'enseignement, Mme l'Echevin Gol-Lescot estime que les directives de la circulaire pourront être suivies dans 90 % des cas.



Toutefois, certaines demandes des syndicats bruxellois sont inapplicables. Par exemple, ils réclament qu'un enfant ne voie qu'un adulte par jour tout en exigeant que les professeurs ne soient pas tenus de travailler durant l'heure de midi. Mais peut-on concevoir qu'un enfant en garderie soit laissé tout seul en classe pour prendre son déjeuner ? Et dans ce cas, comment ne verrait-il qu'un adulte par jour ?

Etant donné que le nombre d'enfants qui rentreront à l'école demeurera limité, les distances réglementaires pour l'aménagement des locaux pourront normalement être respectées.

Enfin, le service de l'Enseignement ne ménage pas ses efforts pour informer correctement les parents d'élèves : on en est certainement au 6ème courrier envoyé à propos de la crise sanitaire, sans compter toutes les informations diffusées sur les applications du type « whatsapp » utilisées par les associations de parents.

**M. De Bock** estime que les cinq logements de l'AISU, actuellement vides et théoriquement destinés à accueillir les personnes victimes de violences intraconjugales et intrafamiliales, devraient être intégrés à la politique régionale en la matière. Vu qu'il y a encore de nombreux SDF en attente d'un logement, la commune devrait être davantage proactive pour offrir des solutions ponctuelles à des personnes qui ont vraiment besoin d'un toit.

M. De Bock aurait souhaité qu'un montant global soit établi pour le monitoring, à l'instar de la Région qui a évalué le budget nécessaire à 100 millions d'euros.

Il estime que la commune n'a pas bien géré la distribution des masques à la population. D'autres communes sont parvenues à des résultats plus probants en mobilisant, outre leur personnel communal, l'ensemble du secteur associatif. Selon M. De Bock, la majorité doit endosser cet échec.

L'affaire du camion radio est particulièrement désolante car ce genre d'opération publicitaire est vraiment de mauvais aloi dans le cadre d'une telle crise.

**Mme l'Echevine De Brouwer** tient à préciser à M. De Bock qu'il est indispensable de réserver des logements pour les femmes victimes de violences car tous ceux qui se consacrent à ce problème spécifique signalent que les places de secours disponibles sur le territoire de la Région bruxelloise atteignent le seuil de saturation.

**M. Clumeck** se réjouit du fait que la commune va distribuer 75.000 masques en tissu conformes aux normes édictées par le gouvernement fédéral.

Il insiste sur le fait qu'il faudra veiller à ce que les Ucclois disposent d'un 2ème masque si cette pandémie dure.

M. Clumeck est aussi favorable au lancement d'une campagne d'information sur le bon usage du masque.